

Réunion du 30 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente septembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes Beauce Val de Loire s'est réuni en la salle de la Halle à MER, sous la présidence de monsieur Pascal HUGUET, Président.

Étaient présents :

Mmes et MM. Jean-François MEZILLE, Marc GAULANDEAU, Catherine BLOQUET-MASSIN, Olivier THEOPHILE, Pascal HUGUET, Jean-Michel SAUVAGE, Michel PEIGNANT, Stéphane MALANDAIN, Jean-Louis FESNEAU, Antoine BECK, David ALBARET, Bruno DENIS, Marc FESNEAU, Astrid LONQUEU, Yvonnick BEAUJOUAN, Annie BERTHEAU, Arnaud BOTRAS, Aurore CASATI, Jean COLY, Marie DUBREUIL, Christophe ELIE, Christine HUET, Martine NODOT, Vincent ROBIN, Maryline GAROT, Christian JUSTINE, Jean-Pierre ARNOUX, Françoise BOISSÉ, Florence DEPUICHAFFRAY, Denis LAUBERT, Joël NAUDIN, Xavier VROMMAN, Damien BEAUJOUAN, Eric BRISSET, Frédéric DEJENTE, Annie-Claude LEMAIRE, Jean-Marc LEROUX, Josiane BOURGOIN, Jacques BOUVIER, Pierre DEPUYMALY, Didier JOLY.

Étaient absents excusés et ayant donné procuration :

Mmes et MM. Christelle PELLÉ, procuration donnée à David ALBARET ; Jean-Yves GONIDEC, procuration donnée à Jean-Pierre ARNOUX ; Catherine BAUDOIN, procuration donnée à Stéphane MALANDAIN ; Jean-Luc DUMOULIN, procuration donnée à Antoine BECK ; Grégory MILLET, procuration donnée à Jean COLY ; Céline MILLET, procuration donnée à Christine HUET.

Étaient absents excusés :

MM. Gilbert FLURY ; Philippe BEAUJOUAN, suppléé par Damien BEAUJOUAN ; Yves CHANTEREAU ; Philippe HUGUET, suppléé par Eric BRISSET ; Guy TERRIER, suppléé par Didier JOLY, Sandra LEMOINE-CABANNES.

Date de la convocation 23 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice :
50 titulaires et 25 suppléants

Titulaires présents : 38
Suppléants votants : 3
Pouvoirs : 6
Total votants : 47

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Mme Catherine BLOQUET-MASSIN a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil communautaire du 8 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

Présentation des décisions prises par le Président et le Bureau en application de leurs délégations

- ✚ 2021/38 : Développement économique / Acceptation proposition CMA 41 – Etude de marché Boulangerie Josnes
- ✚ 2021 / 39 : Restaurant scolaire Muides sur Loire/Clôture d'une régie de recettes
- ✚ 2021 / 40 : Modification de la régie de recettes des gens du voyage
- ✚ 2021 / 41 : Marché n°2020-MPA-023 relatif aux travaux de réhabilitation d'un bâtiment et la création d'un chantier école pour les formations communes des intervenants du nucléaire, avec fourniture d'équipements spécifiques, à Mer (41) / Avenants au marché
- ✚ 2021 / 42 : Acceptation d'un don de matériel du CNPE (centrale nucléaire de Saint Laurent)
- ✚ 2021 / 43 : Commande publique / Avenant n°1 au lot n°1 du marché n°2020-MPA-002 relatif aux travaux de voirie du Quartier du Moulin à Josnes (41)
- ✚ 2021 / 44 : Marché n°2017-MPA-0040 relatif aux travaux de construction d'un groupe scolaire et d'équipements périscolaires à Josnes (41) / Avenants aux lots 7,8,9,11,13,15,17 et 18
- ✚ 2021 / 45 : Commande publique / Avenant n°2 au lot n°1 du marché n°2018-MPA-0027 relatif aux travaux de viabilisation du lotissement « Les Rosiers » à MER
- ✚ 2021 / 46 : Commande publique / Marché n°2021-MPA-006 relatif aux travaux de voirie programmables 2021
- ✚ 2021/47 : Mise en place d'un Défi Energie à l'échelle de Beauce Val de Loire
- ✚ 2021/48 : Tourisme – Marché signalétique touristique
- ✚ 2021/49 : Marché d'exploitation des services de transports scolaires de la Communauté de communes/Attribution
- ✚ 2021/50 : SCOLAIRE / TRAVAUX ECOLE DE MAVES – Fourniture et pose d'une ventilation double flux
- ✚ 2021/51 : Affaires scolaires / Restauration Scolaire/ Contrat avec la société TRANGOURMET/Avenant N° 1
- ✚ 2021/52 : Techniques / Marché n°2021-C3D-009 relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie lourde dans la ZAC des Portes de Chambord à Mer (41)
- ✚ 2021-53 : Modification de la régie Multi-accueil

Délibération 1 : Installation de la conférence des maires

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'INSTALLER** la conférence des maires de la communauté de communes Beauce Val de Loire ;
- **D'ASSOCIER** dans la composition de cette conférence des maires autour du Président et des vice-présidents, tous les maires des communes membres ainsi que Monsieur Marc FESNEAU ;
- **D'ADOPTER** les règles de fonctionnement suivantes :
 - 1) La conférence sera présidée par le président ou en cas d'empêchement par l'un des vice-présidents, selon l'ordre du tableau relatif à l'élection des vice-présidents.
 - 2) En cas d'empêchement d'un maire, celui-ci pourra être représenté soit par son 1er Adjoint soit par un conseiller communautaire ou municipal de son choix.
 - 3) L'ordre du jour est arrêté par le Président. Les membres de la Conférence des Maires peuvent proposer au Président d'inscrire à l'ordre du jour toute question relevant des compétences de la Communauté de communes.
 - 4) Les membres de l'administration communautaire désignés par le Président peuvent assister aux séances de la conférence des Maires.
 - 5) Les conclusions des orientations et débats de la conférence des Maires font l'objet d'un compte-rendu transmis à tous les conseillers communautaires et municipaux.
 - 6) La conférence des Maires peut se réunir par téléconférence sur décision du Président.

Finances

Délibération 2 : Répartition 2021 du Fond National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE RETENIR** le mode de répartition « dérogatoire libre » consistant à reverser 278 521 euros aux communes membres et 278 794 euros à la CCBVL, selon le tableau de répartition ci-après :

COMMUNES	2021	
	DROIT COMMUN	Répartition dérogatoire libre Adoptée
AUTAINVILLE	6 507	8 492
AVARAY	9 877	9 422
BOISSEAU	1 201	1 847
BRIOU	1 847	2 382
CHAPELLE SAINT MARTIN EN PLAINE	9 947	12 515
CONAN	1 733	3 147
CONCRIERS	2 388	2 668
COURBOUZON	4 953	5 947
COUR SUR LOIRE	2 675	4 066
EPIAIS	1 957	3 050
JOSNES	13 326	17 224
LESTIOU	3 056	2 887
LORGES	5 066	7 131
MADELEINE VILFROUIN	204	231
MARCHENOIR	9 303	11 592
MAVES	8 107	10 440
MER	64 264	63 038
MUIDES SUR LOIRE	15 172	20 158
MULSANS	6 481	8 114
OUCQUES LA NOUVELLE	19 440	24 840
PLESSIS L'ECHELLE	697	1 001
RHODON	1 564	1 868
ROCHES	752	1 011
SAINTE LEONARD EN BEAUCE	8 525	11 315
SERIS	4 519	5 969
SUEVRES	23 181	23 566
TALCY	2 286	3 084
VIEVY LE RAYE	5 342	7 747
VILLENEUVE FROUVILLE	829	1 135
VILLEXANTON	2 202	2 634
TOTAL COMMUNES	237 401	278 521
TOTAL EPCI	319 914	278 794
TOTAL FPIC	557 315	557 315

- **D'AUTORISER** le président à signer tout document relatif à la présente délibération.

Délibération 3 : Décision modificative n°3

BUDGET GENERAL

- Inscription de crédits pour des créances admises en non-valeur ou éteintes
- Régularisation des mises à disposition des secrétaires de mairie pour l'année 2020 (131 000 € au lieu de 144 000 €)
- Actualisation du montant versé pour la dotation globale de fonctionnement (+ 71 210 €)
- Caution du terminal de paiement électronique (TPE) pour le Multi accueil (90€)
- Inscription de crédits complémentaires suite à des avenants pour les opérations sous mandat :
 - 058 – Aménagement des abords de la gare de Mer
 - 059 – VRD les Rosiers

Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
Chapitre	Article	Article/Objet	Montant	Chapitre	Article	Article/Objet	Montant
65	6541	créances admises en non - valeur	15 000,00	70	70845	Mise à disposition de personnel	131 000,00
65	6542	créances éteintes	5 000,00	74	74124	Dotation intercommunalité	78 504,00
67	673	Titres annulés sur exercices antérieures	144 000,00	74	74126	Dotation de compensation des GFT	-7 294,00
022		dépenses imprévues	17 720,00				
023		virement à la section d'investissement	20 490,00				
TOTAL			202 210,00	TOTAL			202 210,00

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
Chapitre	Article	Article/Objet	Montant	Chapitre	Article	Article/Objet	Montant
4581	4581058	opération sous mandat	400,00	021		virement de la section de fonctionnement	20 490,00
	4581059	opération sous mandat	20 000,00				
27	275	Dépôts et cautionnements versés	90,00				
TOTAL			20 490,00	TOTAL			20 490,00

BUDGET LOGEMENTS SOCIAUX

- Travaux complémentaires non prévus au budget principal (BP)

Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
Chapitre	Article	Article/Objet	Montant	Chapitre	Article	Article/Objet	Montant
011	615221	Opérations d'ordre entre sections	10 000,00				
023		Virements à la section d'investissement	-10 000,00				
TOTAL			0,00	TOTAL			0,00

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
Chapitre	Article	Article/Objet	Montant	Chapitre	Article	Article/Objet	Montant
21	2188	Autres immobilisations corporelles	-10 000,00	021		Virement de la section de fonctionnement	-10 000,00
TOTAL			-10 000,00	TOTAL			-10 000,00

BUDGET zone d'activité économique (ZAE) DE JOSNES

- Régularisation des arrondis de TVA

Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
Chapitre	Article	Article/Objet	Montant	Chapitre	Article	Article/Objet	Montant
011	65888	Autres charges de gestion courantes	1,00	74	74751	GFT de rattachement	1,00
TOTAL			1,00	TOTAL			1,00

BUDGET MARPA

- Régularisation des arrondis de TVA
- Système de relevage des eaux usées

Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
Chapitre	Article	Article/Objet	Montant	Chapitre	Article	Article/Objet	Montant
65	65888	Autres charges de gestion courantes	4,00				
023		Virements à la section d'investissement	-4,00				
TOTAL			0,00	TOTAL			0,00
Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
Chapitre	Article	Article/Objet	Montant	Chapitre	Article	Article/Objet	Montant
23	2315	Travaux en cours	-13 004,00	021		Virement de la section de fonctionnement	-4,00
21	2181	installation et agencements divers	13 000,00				
TOTAL			-4,00	TOTAL			-4,00

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** les décisions modificatives n°3 de l'exercice 2021 relatives au budget général , aux budgets annexes « Logements sociaux », « ZAE de Josnes » et « MARPA » intégrant les corrections budgétaires telles que présentées ci-dessus.

Délibération n°4 : Convention de mise à disposition du matériel de la DGFIP auprès des communes

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention tripartite avec la direction générale des finances publiques (DGFIP) et la préfecture sur l'acquisition et le financement du matériel informatique pour le déploiement de la visio-conférence au profit des publics éloignés du numérique
- **D'AUTORISER** le Président à signer les conventions entre la CCBVL et les communes membres souhaitant bénéficier du matériel informatique précité, actant le fait que la CCBVL se limitera à fournir ce matériel aux communes mais n'interviendra aucunement pour la maintenance ou le remplacement du matériel ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à la présente délibération.

Délibération n°5 : Exonération des taxes des ordures ménagères à des entreprises

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'EXONÉRER** de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2022, les locaux listés ci-après :

Cour-sur-Loire :

PROFESSIONNELS (COUR SUR LOIRE) AYANT UNE CONVENTION AVEC VAL-ECO

	EXPLOITANT	ADRESSE LOCAL PROFESSIONNEL	TYPE	RAISON SOCIALE	INFORMATION PROPRIÉTAIRE	REFERENCES CADASTRALES	NUMERO INVARIANT	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
1	M. MAROUN	10 route nationale 152 41500 COUR SUR LOIRE	Entretien et vente de véhicules Automobiles et station service	M.A.M. SARL	SCI LCM	C 127	26989 S	

Maves :

PROFESSIONNELS (MAVES) AYANT UNE CONVENTION AVEC VAL-ECO

	EXPLOITANT	ADRESSE LOCAL PROFESSIONNEL	TYPE	RAISON SOCIALE	INFORMATION PROPRIÉTAIRE	REFERENCES CADASTRALES	NUMERO INVARIANT	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
1	BAGLAN Laurent	Pontijou - 15 rue de la Fontaine 41500 Maves	Travail de la pierre	BAGLAN SARL	SARL Baglan	O 58	165594 L 145632 H 145631 M	
2	GOSSEAUME Laurence	15 rue du Pont - Pontijou 41500 Maves	Commerce de gros de produits chimiques	PHYTO SERVICE SAS	SCI des Gravieres Village de l'Arrou 37 A Allée des Pins 41000 Blois	H 183 O 354	122830 U 46166 G	
3	OUVRY Eric	6 rue de la Madeleine 41500 Maves	Installation Electrique	OUVRY Eric	OUVRY Eric	B 75	181993 P	
4	MOREAU Karen	1 rue du Moulin à Vent 41500 Maves	Commerce d'alimentation générale	PRES D'ICI	Commune de Maves	L 315	158990 N	

Mulsans :

PROFESSIONNELS (MULSANS) AYANT UNE CONVENTION AVEC VAL-ECO

	EXPLOITANT	ADRESSE LOCAL PROFESSIONNEL	TYPE	RAISON SOCIALE	INFORMATION PROPRIÉTAIRE	REFERENCES CADASTRALES	NUMERO INVARIANT	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
1	MIDAVAINÉ Virginie	Domaine de la Fouardière 41500 Mulsans	Salle des fêtes privée	Domaine de la Fouardière SARL	SCI VAPS	YA 59	193948 L	
2	CEMEX GRANULATS	Carrière de Mulsans - Lieu dit Bonpuit 41500 Mulsans	Exploitation carrière granulats	CEMEX GRANULATS	Cemex Granulats - 5 avenue du Parc Floral - 45072 Orléans cedex 2	YE 43	176814 E (Ets industr exonéré de droit)	
3	BERMON Jacques	60 route de Blois 41500 Mulsans	mécanique de précision	Bermon SARL	SARL Bermon - 60 route de Blois - 41500 Mulsans	YD 44	180572 T (Ets industr exonéré de droit)	
4	Colas Centre Ouest	lieu dit les Pendants 41500 Mulsans	BTP	Colas Centre Ouest	Colas Centre Ouest	YE 42	190522 H (Ets industr exonéré de droit)	

Villexanton :

PROFESSIONNELS (VILLEXANTON) AYANT UNE CONVENTION AVEC VAL-ECO

	EXPLOITANT	ADRESSE LOCAL PROFESSIONNEL	TYPE	RAISON SOCIALE	INFORMATION PROPRIÉTAIRE	REFERENCES CADASTRALES	NUMERO INVARIANT	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
1	LEROUX Loïc	8 rue de la vove 41500 Villexanton	SARL	LEROUX Loïc sarl	LEROUX Loïc	AB 154	192191 B	

- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à la présente délibération

Patrimoine

Délibération 6 : Convention de servitude pour logement attenant à la boucherie HOUIS

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la constitution d'une servitude – sans aucune indemnité - au profit de la parcelle AR 1449 (fonds dominant) propriété de la SCI SJL sur la parcelle – issue du domaine privé intercommunal – N°AR 1448.
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention de servitude afférente ainsi que tout document relatif à la présente délibération ;

Délibération 7 : Cession d'une parcelle à Oucques la Nouvelle à Val de Loire fibre pour l'installation d'un nœud de raccordement optique NRO

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE CÉDER** la parcelle cadastrée section AE n°178, au lieu-dit « La Cave Saint Jean » à Oucques la Nouvelle, d'une superficie de 79m² à la société Val de Loire Fibre, dont le siège social est 27 rue Robert NAU à Blois (41 000), au prix d'un euro symbolique, en raison de l'intérêt général de ce projet destiné à l'installation de la fibre et plus précisément à l'implantation d'un nœud de raccordement optique ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'acte de cession dans les conditions exposées ci-dessus et tout acte relatif à la présente délibération

Délibération 8 : Protocole d'accord avec l'ex-locataire du restaurant de Saint Léonard en Beauce

Le Président propose le report de cette délibération. En effet, M. MORAND, l'ex-locataire, ne sait pas encore quel sera le montant définitif du remboursement qu'il obtiendra de la part de son assurance concernant son relogement. Les élus acceptent d'ajourner le vote de cette délibération le temps d'avoir un retour de la part de l'assurance.

Ressources humaines

Délibération 9 : Détermination des coûts moyens unitaires horaires 2021 des secrétaires de mairie

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** le coût moyen unitaire horaire 2021 pour les secrétaires de mairie mutualisées pour un montant de 22,40 €.
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération 10 : Avenant à la convention d'organisation du service unifié « instruction des autorisations d'urbanisme ».

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'avenant à la convention d'organisation du service unifié IAU annexé à la présente délibération :
 - Modifiant l'objet et donc la désignation du service : il ne s'agit plus du service unifié « instruction des autorisations d'urbanisme » mais du service unifié « urbanisme » qui recouvre le service instruction des autorisations d'urbanisme et la mission PLUi.
 - Prenant en compte les deux nouveaux postes créés.

- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes pièces relatives à la présente délibération, dont l'avenant à la convention d'organisation du service unifié annexé et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°11 : Recrutement d'agents dans le cadre du Parcours Emploi Compétences (PEC)

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE RECRUTER** deux PEC pour les fonctions d'agent polyvalent des écoles à temps non complet pour une durée minimum de 9 mois ;
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants ;
- **D'AUTORISER** l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à la présente délibération.

Habitat et transition écologique

Délibération n°12 : Maison de l'habitat : mandat administratif MaPrimrenov' pour les usagers

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le fait que la Communauté de communes Beauce Val de Loire, via la Maison de l'Habitat, devienne mandataire administratif pour les dossiers concernant MaPrimRénov' ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document relatif à la présente délibération.

Délibération n°13 : Autorisation à donner au Président pour signer un avenant à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour la période 2021-2024

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention avec l'Etat et l'ANAH pour une durée de trois ans (2021-2024) ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter l'ANAH et l'Etat pour le versement de subventions annuelles ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document relatif à cette dernière.

La séance est levée à 21h40.